



Délibération du Conseil d'Administration

D 2023-02-13

Le 14 avril 2023,

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 07 avril 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie à 15H, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de
Monsieur Patrick MARGIER, président du CCAS.

Etaient présents : Patrick MARGIER, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Michelle DUPORT, Geneviève PORTRON, Annie SANCHEZ, Danielle BERGER, Gérard LYOT, Geneviève BOROT, Viviane TAHARI, Robert PROTHIERE

Avaient donné procuration :

Philippe CHATON pouvoir à Marcelle VIVENT
Monique COLIN pouvoir à Olivier KLEIN
Rachel CUCCO pouvoir à Danielle BERGER
Armelle GIRERD-CHANEL pouvoir à Gérard LYOT

Etaient absents : Régine URIETA et Bernadette SANCHEZ

Nombre de membres :

En exercice :	17
Présents :	11
Absents :	2
Procurations :	4
Votants :	15

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil d'Administration,

VU le débat d'orientations budgétaires lu à la précédente réunion,

VU le projet de budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT que ce budget est équilibré en section de fonctionnement :

- Dépenses	172 900 €
- Recettes	172 900 €

VU les différentes annexes budgétaires,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023 comme ci annexé, par chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 14 avril 2023

Le Président,

Patrick MARGIER

